

**GAZIFÈRE INC.**  
**TÉMOIGNAGE DE JEAN-BENOIT TRAHAN**  
**CAUSE TARIFAIRE 2019-2020 (Phase 6)**

1 **Q.1 Quels sont vos noms et position au sein de Gazifère Inc. ?**

2 R.1 Mon nom est Jean-Benoit Trahan et je suis Directeur, Finances, affaires réglementaires et  
3 publiques chez Gazifère Inc.

4  
5 **Q.2 Avez-vous déjà témoigné devant la Régie de l'énergie (Régie) ?**

6 R.2 Oui.

7  
8 **Q.3 Quel est l'objectif de votre témoignage ?**

9 R.3 Mon témoignage a pour but de présenter sommairement les ajustements associés à la phase  
10 6.

11  
12 **Q.4 Quels sont les ajustements effectués en phase 6 ?**

13 R.4 Tel que prévu, Gazifère a mis à jour une série de pièces en lien avec la phase 6 et présente  
14 les effets de ces ajustements en présentant uniquement les données relatives à l'année 2020  
15 présentées en phase 4 et les mêmes données mises à jour pour les fins de la phase 6.

16

17 Les mises à jour effectuées portent sur les éléments suivants :

- 18 • Les comptes de frais reportés et d'écarts ;
- 19 • Coût du capital et, par incidence, les taux d'intérêts ;
- 20 • Le plan d'approvisionnement et les volumes prévus pour l'année 2020. À cet égard,  
21 il importe de souligner deux éléments particuliers, soit l'ajout des volumes  
22 industriels du projet de Thurso<sup>1</sup> (13,25 Mm<sup>3</sup>) d'une part, et la mise à jour de la  
23 prévision volumétrique à l'aide d'un ajustement basé sur les données disponibles les  
24 plus récentes d'autre part;
- 25 • La base de tarification afin de tenir compte des coûts reliés au projet Thurso.

26

27 Enfin, Gazifère demande à la Régie d'autoriser l'utilisation du pouvoir calorifique qui sera  
28 utilisé en 2020. Dans sa décision D-2018-175, la Régie autorisait l'ajustement annuel de  
29 cet élément. Gazifère a donc utilisé un facteur de 38.68 MJ/m<sup>3</sup> pour l'établissement des

---

<sup>1</sup> Dossier R-4032-2018, Phase 4, D-2019-063, paragraphe 83

**GAZIFÈRE INC.**  
**TÉMOIGNAGE DE JEAN-BENOIT TRAHAN**  
**CAUSE TARIFAIRE 2019-2020 (Phase 6)**

1 volumes de l'année 2020<sup>2</sup>.

2  
3 **Q.5 Est-ce que Gazifère dépose une présentation de sa méthodologie de prévision**  
4 **volumétrique tel que requis par la Régie dans le cadre de la Décision D-2019-063, page**  
5 **15 ?**

6 R.5 Oui, la méthodologie de calcul de la prévision volumétrique est présentée à la pièce GI-67,  
7 document 4.

8  
9 **Q.6 Quel est l'impact tarifaire pour l'année tarifaire 2020 ?**  
10 R.6 La mise à jour, incluant la hausse marquée des volumes de distribution prévue pour l'année  
11 2020, amène une baisse tarifaire importante du service de distribution de l'ordre de -4,5 %  
12 au global.

13  
14 **Q.7 Est-ce que ceci termine votre témoignage ?**

15 R. 7 Oui.

---

<sup>2</sup> Dossier R-4032-2018, Phase 6, GI-70, document 2.1, ligne 5.